

8. Plusieurs membres du Comité ont mentionné les difficultés qu'ils avaient rencontrées dans l'exportation du rhum vers le Canada, notamment en ce qui touche les étiquettes, les dispositions de la Loi sur l'accise relatives au contenu des bouteilles, les restrictions à la réclame, l'usage courant relatif aux listes provinciales et aux majorations de prix et le traitement douanier accordé aux récipients normaux pour le rhum. Les représentants canadiens se sont engagés à étudier la possibilité de modifier les exigences en matière d'étiquettes et à intercéder auprès des autorités provinciales relativement aux questions qui relèvent de ces dernières.

9. Plusieurs membres du Comité ont mentionné les difficultés inhérentes à l'exigence canadienne qui n'accorde le traitement préférentiel qu'aux marchandises expédiées directement d'un pays du Commonwealth vers un port canadien. Les représentants canadiens ont indiqué que le Gouvernement du Canada est disposé à renoncer à l'article VII de l'accord de 1925 sous ce rapport.

10. Pour ce qui est de l'expansion du tourisme, plusieurs membres du Comité ont demandé si l'on ne pourrait pas songer à élargir la gamme des exemptions douanières dans le cas des Canadiens revenant des pays antillais du Commonwealth. Les représentants canadiens se sont engagés à étudier cette proposition.

11. Les représentants canadiens ont parlé de leur inquiétude relativement au cas de certains producteurs et fabricants canadiens qui sont difficilement admis sur les marchés traditionnels ou en sont écartés, et ont exprimé leur désir de ne pas faire tort à ces intérêts établis. Ils ont signalé en particulier les exportations canadiennes de poisson salé et de farine de blé. Les pays antillais du Commonwealth en cause ont fait part de leur intention de donner aux commerçants canadiens une chance équitable sur ces marchés.

12. Le Comité a reconnu l'impossibilité, faute de temps, de résoudre tous les problèmes non réglés. Il a toutefois convenu de la grande utilité d'une consultation étroite sur les échanges et les questions économiques et a décidé à cette fin de recommander qu'en plus des rouages actuels de consultation bilatérale, on établisse un comité permanent des échanges et des affaires économiques, qui se réunirait de temps à autre à l'échelon ministériel ou à titre officiel selon le cas.

13. Le Comité a étudié un projet de protocole mettant en vigueur les conclusions des pourparlers. Ce projet est ci-joint; le Comité le recommande à la Conférence pour son approbation et sa signature. Ci-joint aussi le texte de la proposition du Gouvernement canadien relative au sucre.

14. Le Comité s'est dit mécontent de l'offre relative aux produits tropicaux récemment déposée par la Communauté Économique Européenne dans le cadre de la série Kennedy de négociations commerciales à Genève. Il a également noté la proposition demandant au Canada de songer aux intérêts des pays antillais du Commonwealth en ce qui touche la réduction des droits de la CEE sur le rhum et les alumines dans ses négociations avec la Communauté.

15. Les discussions au sein du Comité des échanges se sont déroulées dans une atmosphère des plus amicales et des plus constructives.

ACCORD DE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET LES ANTILLES

Protocole

Reconnaissant les changements importants qui sont intervenus dans leur commerce et leurs relations commerciales depuis la négociation de l'Accord de commerce de 1925 entre le Canada et les Antilles;